



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Lois

Question écrite n° 51769

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'application de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche. En effet, il semblerait que le texte d'application prévu par l'article 106, 6°, de ladite loi, concernant les critères d'attribution des logements destinés aux étudiants et des modalités de transfert des biens appartenant à l'État ou à un établissement public affectés au logement des étudiants aux collectivités territoriales ou au EPCI à fiscalité propre, n'ait pas encore été publié. C'est pourquoi il le prie de bien vouloir lui indiquer le calendrier prévu en la matière.

Texte de la réponse

L'article 106 de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche a modifié la rédaction de l'article L 822-1 du code de l'éducation. Le dernier alinéa de cet article ainsi modifié prévoit désormais la rédaction d'un décret en Conseil d'Etat fixant les modalités de transfert aux collectivités territoriales et aux EPCI (établissement public de coopération intercommunale) des biens appartenant à l'Etat ou à un établissement public et affectés au logement des étudiants. Ce décret doit également préciser les conditions d'attribution des logements destinés aux étudiants. Ce décret est en cours d'élaboration par les services du ministère chargé de l'enseignement supérieur, en lien avec ceux du ministère chargé du logement. Ce texte sera soumis à la section de l'intérieur du Conseil d'Etat avant l'été.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51769

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2253

Réponse publiée au JO le : [20 mai 2014](#), page 4072